

# **Rassemblement**

## **de solidarité avec les mal-logés**

devant la mairie de Saint-Ouen (93)

Mercredi 21 novembre 2012 - 17 h

Comme le 26 septembre devant la mairie de Saint-Ouen, comme le 12 novembre devant la préfecture de Bobigny, le DAL Saint-Ouen appelle à nouveau à se mobiliser en solidarité avec les mal-logés. Après des demandes répétées, le préfet de Bobigny avait promis de recevoir une délégation du DAL et des collectifs de Seine-Saint-Denis le 12 novembre. Cette fois-ci, le préfet Lambert a averti la veille qu'il était convoqué par le ministre de l'Intérieur Valls à la même heure à propos de la circulaire concernant les sans-papiers. Le 26 septembre, à la mairie de Saint-Ouen, nous avons bien été reçus par l'adjoint au logement et par un adjoint écologiste mais le premier adjoint chargé de l'urbanisme a signalé être pris par ailleurs alors que les élus socialistes n'ont pas donné signe. Ces absents aux rendez-vous ont pourtant de grandes responsabilités quant à la situation des mal-logés.

Le préfet est en charge d'appliquer la loi sur le Dalo (Droit au logement opposable) permettant aux familles ayant obtenu ce droit d'être relogées en priorité. Or l'Etat n'applique pas la loi et est même condamné par les tribunaux administratifs pour cette raison. Nous avons manifesté à de nombreuses reprises pour exiger l'application de cette loi et demandons l'intervention de la ville de Saint-Ouen pour soutenir ces demandes.

La mairie de Saint-Ouen est aussi pleinement concernée pour mettre fin aux méfaits des marchands de sommeil. Comme nous le revendiquions, elle a finalement décidé de préempter les immeubles du marchand de sommeil des 17-19 rue Jules Vallès où une mère et son enfant sont morts dans un incendie en janvier 2010. Trois ans plus tard, la procédure d'expropriation est en passe d'aboutir mais le relogement des habitants comme des hébergés à l'hôtel n'avance pas. La mairie de Saint-Ouen doit avec l'Etat instaurer une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (Mous) qui offre un véritable travail d'accompagnement pour le relogement des habitants.

Des négociations sont en cours entre mairie et Etat mais les mal-logés n'y sont pas invités ! Les socialistes audoniens qui demandaient le relogement de l'ensemble des habitants des 17-19 rue Jules Vallès par l'État (quand le Président n'était pas socialiste) ne répondent plus aux demandes des mal-logés. Les journalistes de la ville de Saint-Ouen annoncent que seuls les habitants présents lors du drame seront relogés alors que d'autres locataires sont arrivés plus tard. Derrière cette annonce se cache le risque d'expulsion d'une partie des habitants, soit le contraire des engagements municipaux !



## **Mobilisons-nous !**

**ARRET IMMEDIAT DES EXPULSIONS !**

**APPLICATION DE LA LOI DALO !**

**APPLICATION DE LA LOI DE REQUISITION DE 1945 !**

**DES HLM AU RAINCY !**

**NEGOCIATIONS AVEC LES COLLECTIFS EN LUTTE :**

**RELOGEMENT ET REGULARISATION !**

Droit Au Logement Saint-Ouen. Permanences : 4<sup>e</sup> samedi de chaque mois de 10 h à 13 h. Salle Marie-Charlotte Mananga, place Payret, M° Garibaldi, tél: 06 65 97 10 24 - [dalsaintouen@altern.org](mailto:dalsaintouen@altern.org)